



Commune de MINORVILLE 54385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3-06022023 – Loyers janvier et février logement communal

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	7
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	7
Date de Convocation :	31 janvier 2023
Date d'affichage	31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Isabelle BRISSON et Astrid MALLICK, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOUG, Jérôme MACQUIN et Marc THIRIOT

Etait absent excusé : Monsieur Philippe NICLOUX.

Etaient absents : Madame Anne SCHOUG et Monsieur et Aurélien ZIEGLER.

Monsieur Stéphane SCHOUG a été désigné secrétaire de séance.

Objet : LOYERS JANVIER ET FEVRIER LOGEMENT COMMUNAL

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE

De ne pas facturer les loyers de janvier et février 2023 à la locataire du logement communal, suite au dégât des eaux qu'il a subi et qui le rend inhabitable.

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus
Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus
Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;
Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 06/02/2023

Le Maire
Philippe HENNEBERT

